

Le traité de Londres

appelé Deuxième Traité de Londres après celui de 1839, est signé le 11 mai 1867 à la suite de la guerre austro-prussienne et à la Crise du Luxembourg. Il a des conséquences importantes pour le Luxembourg et pour les relations entre les Grandes Puissances de l'Europe.

Le traité réaffirme l'union entre les Pays-Bas et le Luxembourg sous l'autorité de la Maison d'Orange-Nassau. La Crise du Luxembourg éclate après la tentative de Napoléon III d'acheter le Luxembourg au roi des Pays-Bas Guillaume III. Le maintien de la suzeraineté néerlandaise sur le Luxembourg, libre de toute ingérence française, est de la plus grande importance pour la Prusse.

La neutralité du Luxembourg, établie aux termes du Premier Traité de Londres, est réaffirmée. Les parties qui n'avaient pas signé ce premier traité deviennent garantes de la neutralité du Luxembourg.

Pour garantir la neutralité du Luxembourg, les fortifications de la ville de Luxembourg doivent être démolies. Le démantèlement des fortifications prend seize ans, l'armée luxembourgeoise est dissoute et remplacée par une milice. Par ailleurs, la garnison prussienne, établie au Luxembourg depuis le Congrès de Vienne de 1815, doit se retirer. Le Luxembourg rejoint l'union douanière allemande à nouveau rétablie, le Zollverein, dans lequel il reste jusqu'au 1^{er} janvier 1919. En 1890, suite au décès de Guillaume III des Pays-Bas sans héritier mâle, la souveraineté du Grand Duché du Luxembourg passe de la Maison d'Orange-Nassau à la Maison de Nassau-Weilburg, ce qui met le pays définitivement à l'abri de velléités étrangères.



la conférence de Londres